

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : Mme Martine PENARD

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme CHAMARD (procuration à M. MERCADER), M. MANSERI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme ASTIER (procuration à M. AMOROS), M. WENTERSTEN (procuration à Mme PENARD), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Compte principal de la Commune – Exercice 2026 – Ouverture anticipée des crédits d'investissements

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2322-2,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que le budget primitif de l'exercice 2026 devrait être soumis à l'approbation du Conseil municipal en avril 2026,

CONSIDERANT que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet d'améliorer la continuité du service en sollicitant l'autorisation du Conseil municipal afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT que le montant des dépenses d'investissement inscrit au titre de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») est de 11 140 920,42 €,

CONSIDERANT en outre que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme ou d'Engagement,

CONSIDERANT que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption, et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur AMOROS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au maximum jusqu'à 1 125 872,36 € pour la section d'investissement (hors dépenses sur AP), et 1 659 357,75 € pour les AP répartis de la façon suivante :

Article	Libellé	BUDGET 2025	Ouverture anticipée
2031	Frais d'études	187 320,00 €	46 830,00 €
2051	Concessions et droits similaires	117 556,20 €	29 389,05 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	304 305,00 €	76 076,25 €
TOTAL CHAPITRE 20 (hors AP)		609 181,20 €	152 295,30 €
2112	Terrains de voirie	20 000,00 €	5 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00 €	1 250,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	1 926 477,29 €	481 619,32 €
21311	Bâtiments administratifs	8 220,91 €	2 055,23 €
21312	Bâtiments scolaires	32 656,09 €	8 164,02 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	35 080,62 €	8 770,16 €
21318	Autres bâtiments publics	12 136,61 €	3 034,15 €
21351	Bâtiments publics	422 210,00 €	105 552,50 €
2138	Autres constructions	330 000,00 €	82 500,00 €
2152	Installations de voirie	85 933,92 €	21 483,48 €
21532	Réseaux d'assainissement	6 380,00 €	1 595,00 €
21533	Réseaux câblés	260 000,00 €	65 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	4 000,00 €	1 000,00 €
21538	Autres réseaux	22 000,00 €	5 500,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	50 509,60 €	12 627,40 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	113 566,40 €	28 391,60 €
217313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	- €	- €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 270,00 €	1 317,50 €
21831	Matériel informatique scolaire	21 533,70 €	5 383,43 €
21838	Autre matériel informatique	65 200,00 €	16 300,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	60 000,00 €	15 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 600,00 €	6 900,00 €
2185	Matériel de téléphonie	2 500,00 €	625,00 €
2188	Autres	372 849,08 €	93 212,27 €
TOTAL CHAPITRE 21 (hors AP)		3 889 124,22 €	972 281,06 €
2313	Constructions	5 184,00 €	1 296,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 (hors AP)		5 184,00 €	1 296,00 €
AP 27	Flotte automobile	230 357,00 €	57 589,25 €
AP 29	Rénovation du patrimoine communal	782 074,00 €	195 518,50 €
AP 30	Reconstruction du centre des marais	2 300 000,00 €	575 000,00 €
AP 31	Construction d'un pôle sportif	3 325 000,00 €	831 250,00 €
AP 32	Vidéoprotection	- €	- €
TOTAL AP		6 637 431,00 €	1 659 357,75 €

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur AMOROS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une Autorisation de Programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2026 par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

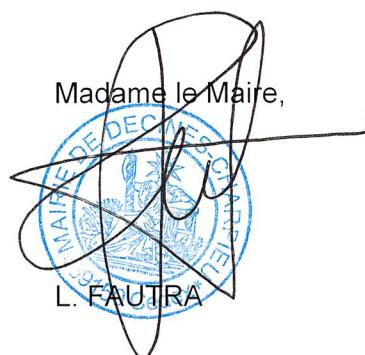
A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CHAMARD (par procuration), M. MERCADE, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI (par procuration), Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ (par procuration), M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTE	

.....

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.